

**Service Routier Saverne
Centre d'Entretien et d'Intervention Sarre-Union**

Projet N° 2024-0011

Objet : D919 - HERBITZHEIM - Réfection du Pont du Canal de la Sarre

Planning et phasage sommaire

Date des travaux : **A compter du Lundi 17 Juin 2024 et jusqu'au Vendredi 13 Septembre 2024 inclus (89 jours),**

Mode d'exploitation retenu

Article 1

A compter du Samedi 15 Juin 2024 et jusqu'au Dimanche 15 Septembre 2024 inclus, sur la D919 du PR 005 + 0849 au PR 005 + 0940, dans les deux sens de circulation, sur la commune d'Herbitzheim, la circulation est interdite à tous les véhicules.

Cette disposition est applicable de JOURS comme de NUITS.

Toutefois cette disposition n'est pas applicable aux véhicules de l'entreprise en charge des travaux, aux véhicules du gestionnaire de la voirie.

Une déviation sera mise en place pour les poids lourds, dans les deux sens de circulation par les D919, D662, N61, D661, D1061, D338, D738, via les communes de HERBITZHEIM, SILTZHEIM, REMELFING, SARREUGUEMINES, HAMBACH-ROTH, WILLERWALD, SARRALBE et KESKASTEL.

Article 2

A compter du Lundi 17 Juin 2024 et jusqu'au Vendredi 13 Septembre 2024 inclus, sur la D919 du PR 005 + 0852 au PR 005 + 0940, dans les deux sens de circulation, sur la commune d'Herbitzheim, la circulation est interdite à tous les véhicules.

Toutefois cette disposition n'est pas applicable aux véhicules de l'entreprise en charge des travaux, aux véhicules du gestionnaire de la voirie.

Une déviation sera mise en place pour les véhicules légers, dans les deux sens de circulation par les D919, D119A, D99, D661, D1061, D338, A4, D738, via les communes de HERBITZHEIM, SILTZHEIM, NEUFGRANGE, HAMBACH-ROTH, WILLERWALD, SARRALBE, KESKASTEL.

